

M. le président. Je suis saisi de deux amendements identiques, n^{os} 85 et 108.

La parole est à Mme Marie-Anne Montchamp, rapporteure pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, pour soutenir l'amendement n° 85.

Mme Marie-Anne Montchamp, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. Cet amendement propose l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées. Il a été adopté par la commission des finances.

Évidemment, il y a, derrière cet amendement, un enjeu de santé publique qui a été évoqué précédemment dans les débats. Je rappelle simplement que cet amendement avait été adopté au Sénat dans le PLFSS pour 2008, avant d'être retiré en CMP, le Gouvernement s'étant engagé à demander un rapport de faisabilité sur ce que pourrait être une taxe nutritionnelle. Ce rapport IGF-IGAS, qui a été remis au Gouvernement, à vous, monsieur le ministre, et à Mme Bachelot, préconise précisément la taxation spécifique des boissons sucrées. C'est ce qui a conduit la commission des finances à se prononcer en faveur de cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Daniel Garrigue, pour soutenir l'amendement n° 108.

M. Daniel Garrigue. Cet amendement, que j'ai présenté et qui a été adopté en commission des finances, est la reprise d'un amendement que j'avais déjà présenté il y a quelques années, que le Sénat avait repris et adopté.

Il a pour objet de frapper d'une taxation de six centimes d'euro par litre les boissons sucrées gazeuses non alcoolisées si la teneur en sucre est supérieure à 80 grammes par litre – en gros, les sodas traditionnels – et de trois centimes d'euro par litre les boissons comprenant entre 30 et 80 grammes de sucre par litre – en gros, les sodas qui sont mélangés avec des jus de fruits. Les sodas qu'on appelle légers ou light ne sont pas concernés par cette taxation puisqu'ils ne contiennent pratiquement pas de sucre.

Je propose que le produit de cette taxe aille au bénéfice des retraites agricoles.

M. Jean-Marie Le Guen. Ah !

M. Daniel Garrigue. Je vous explique : pour financer le BAPSA, un certain nombre de taxes spécifiques étaient prélevées sur des productions agricoles. Ces taxes ont été supprimées. L'engagement de leur remplacement avait été pris mais il n'a jamais été tenu. Il est essentiel de parvenir à arrimer sur ce régime, gravement déficitaire, un certain nombre de ressources ayant un lien avec le secteur agro-alimentaire mais qui ne pénalisent pas trop l'agriculture.

Le second objectif est celui de la santé publique. La nécessité de lutter contre l'obésité a été particulièrement soulignée depuis deux ou trois ans, les enjeux ont été identifiés, des rapports parlementaires ont même été publiés.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yves Bur, rapporteur. La commission des affaires sociales a maintenu son analyse première et a rejeté ces deux amendements.

La question est de savoir si nous allons modifier les comportements alimentaires par l'instauration d'une taxe. Si tel devait être le cas, il faudrait naturellement prévoir un niveau bien plus élevé pour que cette taxe ait, comme pour la cigarette, un effet réellement dissuasif. Dès lors qu'on n'instaurerait qu'une petite taxation, cela pourrait ressembler, hélas ! monsieur Garrigue, à une recette supplémentaire pour un régime particulier. Pour être cohérent, il faudrait destiner le produit de cette taxe au bénéfice de l'assurance maladie.

M. Daniel Garrigue. J'accepte volontiers que l'amendement soit sous-amendé.

M. Yves Bur, *rapporteur*. Nous devons approfondir cette question. Le dossier n'est pas clos, il demande une expertise complémentaire. Donc avis défavorable de la commission des affaires sociales.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Éric Woerth, *ministre du budget*. La question de l'installation de taxes dites nutritionnelles revient souvent dans les discussions. Tout le monde est évidemment enclin à lutter de plus en plus efficacement contre l'obésité, qui touche plus de 30 % des adultes en France et un enfant sur quatre. Les enjeux de santé publique sont très importants.

Un troisième Programme national nutrition santé va être lancé. Je pense que ce type de sujet doit être abordé dans ce cadre et pas uniquement en ciblant tel ou tel type de produit. Sinon, on nous reprochera d'instaurer des taxes partout.

Le problème est bien réel, et vous avez raison de le poser, mais il faudrait décider aussi quels produits seraient concernés, et ceux qui ne le seraient pas. Il faudrait également savoir comment lever concrètement cette taxe. Je pense donc que cette proposition vient un peu trop tôt – mais il faut parfois défricher les chemins. Pour l'heure, je serais ravi que cet amendement soit retiré.

M. le président. La parole est à M. Philippe Vitel.

M. Philippe Vitel. Nous assistons aujourd'hui dans notre pays à une explosion du diabète et des autres syndromes métaboliques : l'assurance maladie a donc raison de juger primordiale la lutte que nous devons mener contre ces maladies et leurs complications, en particulier en luttant contre l'obésité et la sédentarité.

Je voudrais rappeler quelques chiffres : en 2007, 2,5 millions de Français étaient atteints de diabète, soit 40 % d'augmentation par rapport à 2001, avec un coût pour l'assurance maladie de 12,5 milliards d'euros, en augmentation de 80 % depuis 2001 et aujourd'hui, cela représente 9 % des dépenses d'assurance maladie. Nous ne pouvons plus tolérer une telle évolution.

À l'heure où tous les industriels connaissent d'énormes difficultés économiques, ce n'est peut-être pas le bon moment de penser à une taxe. En revanche, je rejoins Jean-Marie Le Guen sur la nécessité d'insister d'avoir un véritable plan national nutrition santé, qui s'accompagnerait de la démonstration quotidienne, à tous les degrés de prévention, de l'importance d'aborder de façon urgente ces sujets qui deviennent si prégnants et si inquiétants en termes de santé publique. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Le Guen.

M. Jean-Marie Le Guen. Nous ne voterons pas cet amendement, pour trois raisons :

D'abord, nous ne comprenons pas pourquoi seules les retraites agricoles profiteraient de cette taxe, quand bien même nous avons conscience que c'était la porte d'entrée de cet amendement et que cela permet d'avoir une discussion, ce qui n'est peut-être pas inutile.

Ensuite, nous ne saisissons pas très bien pourquoi un certain type de produits parmi tous ceux qui sont responsables des questions d'obésité serait taxé. Ce ne serait pas juste – nous nous plaçons du point de vue de la morale publique mais surtout du point de vue de la santé publique. Au-delà des problèmes alimentaires, c'est toute la problématique des modes de vie qui est concernée. Nous ne pouvons pas nous contenter de cibler certains produits et pas les autres. Cette recherche de bouc émissaire me paraît inutile et même contreproductive.

Enfin, si la majorité souhaite utiliser la taxation pour modifier les comportements, nous aimerions qu'elle le fasse sur le tabac parce que, là, notre objectif est l'interdiction totale du produit, ce qui n'est le cas pour aucun produit alimentaire – le chocolat, le foie gras ou toute autre nourriture plus particulièrement calorique. L'ambition de la santé publique n'est pas d'interdire ces produits : elle

est de favoriser leur bon usage. Ces produits ne sont pas en eux-mêmes négatifs pour la santé, ils le deviennent s'il y a abus ou s'il en est fait mauvais usage dans le cadre d'un comportement général. Nous ne réglerons pas ces questions avec des moyens simplistes.

M. Philippe Vitel. Il faut de la pédagogie et de la modération.

M. Jean-Marie Le Guen. Par ailleurs, la taxation sur ces produits, qui posent problème mais sont pour l'essentiel des produits de grande consommation, aura un effet délétère. Notre démarche vise à induire une modification des comportements et de l'environnement alimentaires. Telle est notre ambition ; elle ne se limite pas à chasser un certain type de produit, fût-il « dangereux » – excusez l'expression ! –, comme le tabac. Nous faisons sans vergogne la chasse au tabac par le biais des prix, mais cela n'est pas une politique à préconiser en priorité en matière de lutte contre l'obésité, d'autant qu'elle serait injuste du point de vue social.

M. le président. La parole est à Mme la rapporteure pour avis.

Mme Marie-Anne Montchamp, rapporteure pour avis. J'ai bien entendu votre argumentaire, monsieur le ministre, et j'y souscris pleinement à titre personnel, mais je ne peux retirer cet amendement car il a été adopté par la commission des finances.

Quant à mon collègue Le Guen, j'ai également entendu ses arguments. Je ne sais pas si nous sommes dans le simplisme ou pas, mais nous avons été un certain nombre en commission des finances à partager le même point de vue. C'est pourquoi le débat n'était pas inintéressant.

M. le président. Je suis saisi d'un sous-amendement n° 583.

La parole est à M. Daniel Garrigue.

M. Daniel Garrigue. Puisque certains ont estimé que les taux de taxation retenus, à savoir six et trois centimes, n'avaient pas de sens, je vous propose ce sous-amendement qui vise à les remplacer respectivement par trente et douze centimes. Cela dit, je vais le retirer, car il n'a pas beaucoup de sens dans la mesure où l'on ne peut viser un produit en particulier.

En revanche, je maintiens l'amendement n° 108 ne serait-ce que parce que c'est un signal en matière de santé publique et de lutte contre l'obésité. Les taux prévus sont en effet faibles et il nous faudrait une approche plus générale, mais voter cet amendement permettrait au moins d'introduire un marqueur dans notre système de fiscalité et témoignerait d'un début de volonté sur ces problèmes.

En outre, le produit de la taxe prévue par l'amendement profiterait aux retraites agricoles. C'est un enjeu important et je déplore qu'il n'y ait rien de significatif à cet égard dans ce projet de loi de financement de la sécurité sociale. J'ai bien entendu M. Le Guen nous faire part de sa surprise, mais je rappelle que des taxes spécifiques étaient autrefois destinées à alimenter le BAPSA, qu'elles ont été supprimées et n'ont été remplacées qu'en partie. Je sais bien qu'il n'y a pas beaucoup de retraités agricoles à Paris, et que, s'il y en a, ils vivent dans des conditions relativement confortables, mais je conseille à M. Le Guen d'aller s'entretenir avec les retraités agricoles des autres régions de France !

(Le sous-amendement n° 583 est retiré.)

(Les amendements identiques n^{os} 85 et 108 ne sont pas adoptés.)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.